

N° ACTIVITES	ACTIVITES P.I.B	TAUX Base	PRIME MINI	Franchises	Référentiel	Exclusions
1	Architecte	5,00%	3 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	Mission complète ou partielle (conception et/ou direction de l'exécution des contrats de travaux) pour l'aménagement intérieur et l'agencement des ouvrages <b>avec</b> intervention sur la structure de la construction. Limité aux missions suivantes : - ESQ (Esquisse) - AVP (Avant Projet) - APS (avant-projet sommaire) - APD (avant-projet détaillé ou définitif) - DPC (Dossier de permis de construire) - DCE (Dossier de consultation des entreprises)	
1.1	Architecte d'intérieur	3,00%	2 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	Mission complète ou partielle (conception et/ou direction de l'exécution des contrats de travaux) pour l'aménagement intérieur et l'agencement des ouvrages <b>sans</b> intervention sur la structure de la construction. Limité aux missions suivantes : - ESQ (Esquisse) - AVP (Avant Projet) - APS (avant-projet sommaire) - APD (avant-projet détaillé ou définitif) - DCE (Dossier de consultation des entreprises)	Aucun travaux de bâtiment. Tous travaux portant atteinte à l'infra et la super structure du bâtiment.
2	Assistant Maître d'œuvre	3,50%	3 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	L'assistant Maître d'Oeuvre est mandaté par et se substitue au Maître d'oeuvre. Il l'assiste et en aucun cas il ne peut réceptionner ou éditer tous documents engageant le maître d'oeuvre.  <b>C'est missions sont :</b> - Assister la Maître d'oeuvre notamment dans la définition de l'objectif du projet, - Définir et concevoir le projet - Participer à la sélection de solutions adéquates - Suivre et vérifier l'avancement du projet et le respect du cahier des charges - Participer à la définition du plan de recettes - Participer à la livraison du projet - Communiquer sur l'avancée du projet	Exclusion de toute mission de maîtrise d'ouvrage directe.
2.2	Assistant Maître d'ouvrage	4,00%	2 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	Mission d'assistance et de conseil au maître de l'ouvrage pour l'évaluation, la programmation, la budgétisation, la passation des marchés, les choix techniques et/ou architecturaux d'une opération de construction, au stade de la conception et/ou de la réalisation. Evaluation, programmation, budgétisation.	Exclusion de toute mission de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) ou de mandataire du maître de l'ouvrage et de toute autre prestation y compris toutes activités de conception ou de réalisation.
3	BET TCE (Tous cops d'état)	7,00%	7 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 5000 €	Un BET Tous Corps d'Etat (TCE), en collaboration avec l'architecte il réalise toutes les études pour des ouvrages neufs ou réhabilité. Élabore tout type de plans, de la conception à l'exécution. Édite toute note de calcul de dimensionnement conformément aux réglementations en vigueur. La consultation des entreprises et écrit le ou les CCTP correspondants.  <b>BET Couverts :</b> - BET Acoustique - BET Assainissement / VRD - BET Charpente / Couverture (Bois et fer) - BET Chauffage / Plombrie - BET Climatisation / Ventilation - BET Construction Bois - BET Electricité - BET Etanchéité - BET Fluides - BET Géotechnique - BET Infrastructure - BET Structure - BET Thermique	
3.1	BET Acoustique	3,00%	2 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	Un BET acoustique, en collaboration avec l'architecte il réalise des études acoustique (épaisseur des cloisons, résilients acoustiques dans le sol, faux-plafonds, etc.) pour des ouvrages neufs ou réhabilité. Élabore tout type de plans, de la conception à l'exécution. Édite toute note de calcul de dimensionnement conformément aux réglementations en vigueur. La consultation des entreprises et écrit le ou les CCTP correspondants.	
3.2	BET Assainissement / VRD	5,00%	3 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	Le BET (V.R.D.) assure la conception des espaces extérieurs d'un point de vue technique. En collaboration avec l'architecte et, ou le paysagiste de la maîtrise d'oeuvre, il réalise les documents graphiques et les descriptifs techniques correspondant aux prestations de surface (d'espaces verts et V.R.D.) Élabore tout type de plans, de la conception à l'exécution. Édite toute note de calcul de dimensionnement conformément aux réglementations en vigueur. La consultation des entreprises et écrit le ou les CCTP correspondants.	
3.3	BET Charpente / Couverture (Bois et fer)	5,00%	3 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	Le BET charpente / couverture (Bois ou Fer), en collaboration avec l'architecte réalise des études faisabilité ou de portance pour des ouvrages neufs ou réhabilité. Élabore tout type de plans, de la conception à l'exécution. Édite toute note de calcul de dimensionnement / portance conformément aux réglementations en vigueur. La consultation des entreprises et écrit le ou les CCTP correspondants.	

N° ACTIVITES	ACTIVITES P.I.B	TAUX Base	PRIME MINI	Franchises	Référentiel	Exclusions
3.4	BET Chauffage / Plomberie	3,00%	2 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	Le BET Chauffage / Plomberie en collaboration avec l'architecte réalise des études faisabilité et/ou calorifique pour des ouvrages neufs ou réhabilité. Élabore tout type de plans, de la conception à l'exécution. Édite toute note de calcul de dimensionnement conformément aux réglementations en vigueur. La consultation des entreprises et écrit le ou les CCTP correspondants.	
3.5	BET Climatisation / Ventilation	3,00%	2 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	Le BET Climatisation / Ventilation en collaboration avec l'architecte réalise des études faisabilité et/ou calorifique pour des ouvrages neufs ou réhabilité. Élabore tout type de plans, de la conception à l'exécution. Édite toute note de calcul de dimensionnement conformément aux réglementations en vigueur. La consultation des entreprises et écrit le ou les CCTP correspondants.	
3.6	BET Construction Bois	5,00%	4 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 5000 €	Un Bureau d'Études bois s'occupera des structures en bois, dont les charpentes et couvertures, réalisant des études et prestations de conseils techniques dans le cadre d'une construction bois. Il sera le principal acteur des lots structures / charpente / couverture en phase préparatoire. L'intervention du BET bois : - L'étude de projets (en phase PRO) - L'étude d'exécutions (en phase EXE) - La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (en phase DET) - L'étude de diagnostic (DIA) - Expertise - Missions conseils	
3.7	BET Electricité	3,00%	2 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	Le BET Electricité en collaboration avec l'architecte réalise des études pour des ouvrages neufs ou réhabilité. Élabore tout type de plans, de la conception à l'exécution. Édite toute note de calcul de dimensionnement conformément aux réglementations en vigueur. La consultation des entreprises et écrit le ou les CCTP correspondants.	<b>A l'exclusion de :</b> - Tous travaux de bâtiment, - Courant fort (Ouvrage Public) - Génie civile
3.8	BET Etanchéité	6,00%	5 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 5000 €	Le BET Etanchéité en collaboration avec l'architecte réalise des études pour des ouvrages neufs ou réhabilité. Élabore tout type de plans, de la conception à l'exécution. Édite toute note de calcul de dimensionnement conformément aux réglementations en vigueur. La consultation des entreprises et écrit le ou les CCTP correspondants.	
3.9	BET Fluides	3,00%	2 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	Un BET fluides, en collaboration avec l'architecte réalise des études pour des ouvrages neufs ou réhabilité. Élabore tout type de plans, de la conception à l'exécution. Édite toute note de calcul de dimensionnement conformément aux réglementations en vigueur. La consultation des entreprises et écrit le ou les CCTP correspondants.	
3.10	BET Géotechnique	5,00%	5 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 5000 €	Le BET Géotechnique en collaboration avec l'architecte réalise des études pour des ouvrages neufs, rénovation, extension / surélévation et ou changement de destination.  <b>Missions couvertes :</b> - Surveiller la résistance des sols avant un projet de construction. - Mesurer la teneur en eau d'un sol et sa résistance. - Recueillir des informations relatives aux travaux menés sur le site en question. - Rédiger un rapport sur l'existence de dangers. - Effectuer des mesures pendant et après les travaux.  Élabore tout type de plans, de la conception à l'exécution. Édite toute note de calcul de dimensionnement conformément aux réglementations en vigueur. La consultation des entreprises et écrit le ou les CCTP correspondants.  <b>Missions géotechnique :</b> - Etude géotechnique préalable G1 - Etude Géotechnique de conception G2 - Etude et suivi géotechnique d'exécution G3 - Supervision géotechnique d'exécution G4 - Diagnostic géotechnique G5, selon la norme NFP 94-500 - Etudes d'hydrologie : études et conception de systèmes de gestion des eaux usées, eaux pluviales, ainsi que des investigations géotechniques nécessaires, sans suivi ni direction des travaux	

N° ACTIVITES	ACTIVITES P.I.B	TAUX Base	PRIME MINI	Franchises	Référentiel	Exclusions
3.11	BET Infrastructure	5,00%	3 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 5000 €	<p>Un BET Infrastructure réalise la conception d'ouvrages Infrastructurés, qu'il s'agisse d'ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En béton armé,</li> <li>- En structure métallique,</li> <li>- En structure mixte.</li> </ul> <p>De manière restrictive, un BET Infrastructure peut être spécialisé dans l'un ou l'autre de ces types de structures.</p> <p>Il dessine des plans d'Infrastructure du dossier de consultation des entreprises (DCE) et rédige le CCTP (cahier des clauses techniques particulières).</p> <p><b>Les Missions couvertes :</b>  <b>PROJET-DCE :</b>            - DCE / CCTP / BPU            Études d'exécution (EXE),  <b>VISA des études d'exécution (VISA) :</b>            - Notes de calculs            - Plans de coffrage            - Plans de précontrainte            - Plans de ferrailage et nomenclatures</p>	
3.12	BET Structure	5,00%	3 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	<p>Un BET structure réalise la conception d'ouvrages structurels, qu'il s'agisse d'ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En béton armé,</li> <li>- En structure métallique,</li> <li>- En structure mixte.</li> </ul> <p>De manière restrictive, un BET structure peut être spécialisé dans l'un ou l'autre de ces types de structures.</p> <p>Un BET béton assistera l'architecte sur le dimensionnement des ouvrages en béton.</p> <p>Il dessine des plans bétons du dossier de consultation des entreprises (DCE) et rédige le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) du lot gros oeuvre (GO).</p>	
3.14	BET Thermique	3,00%	2 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	<p>Un BET Thermique, en collaboration avec l'architecte réalise des études de faisabilité pour des ouvrages neufs ou réhabilités.</p> <p>Élabore tout type de plans, de la conception à l'exécution.</p> <p>Édite toute note de calcul de dimensionnement conformément aux réglementations en vigueur.</p> <p>La consultation des entreprises et écrit le ou les CCTP correspondants.</p>	
4	Contrôleur technique	5,00%	4 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	<p><b>Missions de contrôle technique :</b>            L : Solidité des ouvrages constitutifs ou indissociables au bâtiment            LP : Solidité des ouvrages indissociables et dissociables            LE : Solidité des existants            AV : vérification des Avoisinants            PV : Récolement des procès-verbaux COPREC des installations techniques            PS : Sécurité des personnes dans les constructions en cas de Séisme            SH : Sécurité incendie des personnes dans les bâtiments d'habitation            STI : Sécurité incendie des personnes dans les bâtiments relevant du code du travail uniquement            SEI : Sécurité incendie des personnes dans les établissements recevant du public            HAND : Vérification des exigences d'accessibilité des personnes handicapées            BRD : Passage du brancard            TH : Vérification des exigences d'isolation thermique des bâtiments            PHh : Vérification des exigences d'isolation acoustique dans les bâtiments d'habitation            PHa : Vérification des exigences d'isolation acoustique dans les bâtiments autre qu'habitation            F : Fonctionnement des installations</p>	
5	Contractant général	4,00%	5 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 5000 €	<p>Contractant général pour la construction, réhabilitation ou la mise en conformité de bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurant la maîtrise d'oeuvre d'exécution totale ou partielle.</li> <li>- Donnant en sous traitance automatiquement la mission de maîtrise d'oeuvre de conception ainsi que les études techniques spécialisées.</li> <li>- Donnant en sous traitance à des entreprises du bâtiment la réalisation de l'intégralité des travaux tous corps d'état.</li> </ul>	<p>Une activité de constructeur de maisons individuelles avec ou sans fourniture de plans telle que visée dans la loi n° 90-1129 du 19 décembre 1990 et son décret d'application du 27 novembre 1991.</p> <p>Une activité exclusive de vendeur de produits de construction visée à l'article 1792-4 du code civil.</p> <p>Une activité de conception, de direction et/ou de surveillance de travaux en qualité de sous-traitant dans le cadre de son activité de contractant général.</p>
6	Coordinateur SPS	5,00%	3 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	<p>Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé définie par la loi n° 93-1418 du 31/12/1993 et le décret n° 94-1159 du 26/12/1994.</p>	
7	Courtier en travaux	2,00%	1 500,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	<p>Le courtier en travaux est une entreprise de services et un intermédiaire, généralement neutre et indépendant, entre les particuliers souhaitant faire réaliser des travaux et les entreprises du bâtiment.</p> <p>Ses prestations se limitent à cette simple mise en relation, sans endosser aucune responsabilité.</p> <p>Etude de besoins effectifs et établissement des conventions.</p> <p>Le courtier aide ainsi le consommateur à finaliser son projet et à formuler précisément sa demande de travaux.</p>	

N° ACTIVITES	ACTIVITES P.I.B	TAUX Base	PRIME MINI	Franchises	Référentiel	Exclusions
8	Dessinateur	2,00%	2 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	Le désinateur n'est pas un architecte et ne peut se substitué à l'obligation d'un architecte si le projet le nécessite. Le dessinateur en bâtiment réalise les documents d'exécution à l'aide de logiciels de CAO ou de DAO. (Généralement pour le compte d'entreprises de bâtiment, cabinets d'architecte, bureaux d'études spécialisés ...). Il élabore ainsi les éléments graphiques nécessaires à chaque étape de la construction, les nomenclatures agrémentées de schémas ou de dessins illustrant les procédés d'exécution ou d'assemblage.... Le dessinateur en bâtiment est aussi amené à réaliser des plans plus détaillés d'une habitation et de son intérieur.	
9	Diagnostiqueur	5,00%	3 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	<b>Missions de diagnostic couvert :</b> - Expert diagnostiqueur- Diagnostic Acoustique- Diagnostic Amiante (visuel avant-vente, avant-travaux, démolition, enrobés)- Diagnostic Ascenseur- Diagnostic Assainissement autonome ou collectif- Diagnostic Détection de Fuites- Diagnostic Eco Prêt- Diagnostic Etat de l'Installation Electrique- Diagnostic Etat de l'Installation Gaz- Diagnostic Etat des Lieux- Diagnostic Etat Parasitaire- Diagnostiqueur Examineur Certifications- Diagnostiqueur Expert auprès de la cour d'appel- Diagnostic Handicap (accessibilité)- Diagnostic Humidité- Diagnostic Légionellose- Diagnostic Logement Décent- Diagnostic Loi Boutin- Diagnostic Loi Carrez- Diagnostic Loi Scellier- Diagnostic Métaux Lourds- Diagnostic Millièmes- Diagnostic Monoxyde de Carbone- Diagnostic Performance Energétique (DPE)- Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, avant-travaux, Plomb dans l'eau)- Diagnostic Pollution des Sols- Diagnostic Prêt Conventionné : normes d'habitabilité- Diagnostic Qualité de l'air intérieur- Diagnostic Radon- Diagnostic Risques Naturels, Miniers et Technologiques- Diagnostic Sécurité Piscine- Diagnostic Technique SRU- Diagnostic Termites- Calcul Réglementaire RT2005, RT2012- Expert Conseil en Rénovation Energétique ( ERE )- Expert en Valeur Vénale- Mesure d'Empoussièrment Amiante- Mission de Coordination SPS- Personne Compétente en Radioprotection ( PCR )- Tests d'Infiltrométrie : Enveloppe (8711)- Réseaux aérauliques (8721)Thermographie infrarouge	
10	Economiste de la construction	3,00%	3 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	Etablissement, contrôle des devis quantitatifs, estimations détaillées des coûts ou dépenses, mises à prix, attachements, situations et/ou mémoires des travaux Missions dans les phases économiques et financières de la conception et de l'exécution des travaux, accomplies dans le cadre ou non d'une équipe pluridisciplinaire. Cette mission comporte également la participation de l'économiste à l'établissement du CCTP et à la rédaction des marchés de travaux.	
11	Géotechnicien	3,00%	2 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 5000 €	<b>PHASE DE TRAVAUX :</b> - Sondage (permettant de connaître la coupe et la nature du sol). - Étude de sols (carottage, pression etc.). - Résultats d'essais réalisés par les laborantins etc. ainsi que des investigations géotechniques nécessaires, sans suivi ni direction des travaux	<b>A l'exclusion de :</b> Bureau d'étude technique
12	Maitre d'œuvre TCE	5,00%	3 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	<b>PHASE D'ETUDE :</b> DIA : Diagnostic ESQ : Esquisse APS : Avant-Projet Sommaire APD : Avant-Projet Définitif EXE : Etudes d'Execution PRO : Etudes de Projet ACT : Assistance aux Contrats de Travaux  <b>PHASE DE TRAVAUX :</b> VISA OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination DET : Direction de l'Execution des Travaux AOR : Assistance aux Opérations de Réception	Aucun travaux de bâtiment.
13	OPC TCE	4,00%	3 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	L'ordonnancement, le pilotage et la coordination (OPC) ont pour objet, tout au long du déroulement d'un chantier de bâtiment et travaux publics (BTP), d'organiser et d'harmoniser dans le temps et dans l'espace les tâches élémentaires d'études et de travaux et les actions des différents intervenants.	<b>A l'exclusion de :</b> - Tous travaux de bâtiment, mission de réalisation d'une synthèse ou toute mission totale ou partielle de maîtrise d'œuvre en phase conception ou suivi/réalisation. - Tous travaux portant atteinte à la structure et la super structure du bâtiment.
14	Paysagiste Décorateur	2,50%	1 500,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	La conception de jardin et espaces verts. Le paysagiste élabore les plans qui répondent à une demande d'aménagement complet ou partiel, selon les souhaits du client et après étude du site à aménager. Il assure un rôle de conseil auprès des clients sur le tracé d'ensemble du jardin, dans le choix et l'emplacement des circulations, des constructions décoratives, de l'éclairage et aussi bien entendu dans le choix de la palette végétale.	
15	Topographe / Métreur	2,00%	2 000,00 €	20% du sinistre avec Mini de 2000 €	Missions destinées à procéder à des relevés métriques qui permettent d'établir un plan et une carte exacte de tous les détails d'un terrain.	